
Nombre de membres

Séance du 25 octobre 2023

en exercice: 14

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 18 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Jean Robert DUHET

Présents : 10

Sont présents: Jean Robert DUHET, Corinne DELAVEYNE, Eric TAMISIER, Eric GOMEZ, Maïté TEYNAC, Didier TEYNAC, Richard DEGAS, Bénédicte AUBELLE, Laurence VASLOT, Hervé COMPAGNET

Votants: 12

Représentés: Martine SALLETTE par Jean Robert DUHET, Rémi LAPORTE par Eric TAMISIER

Excuses: Samuel CAMPET, Dominique ANGELY

Absents:

Secrétaire de séance: Eric TAMISIER

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023, est soumis à l'approbation du conseil municipal. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

DEL 034 2023

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une erreur sur l'estimation d'un terrain acquis par la procédure des biens vacants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2111 (041)	Terrains nus	-2.00	
1328 (041)	Autres subventions d'équip. non transf.		-2.00
	TOTAL :	-2.00	-2.00
	TOTAL :	-2.00	-2.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

DEL 035 2023

ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE BEGADAN ET MESSIEURS CARON

Messieurs CARON Benoit et Jeffry ont proposé un échange à titre gratuit de parcelles avec la commune de BEGADAN.

En effet, une emprise de 77 m2, appartenant à Messieurs CARON, jouxte la voie communale tandis qu'une emprise de 910 m2, qui appartient au domaine privé de la commune, jouxte la propriété de Messieurs CARON.

Aussi, il est proposé que :

- La commune acquiert les 56 m2 de la parcelle cadastrée C 1981 et une partie de la parcelle C 1982 pour 21 m2, propriété de Messieurs CARON

- La commune cède en échange une bande de terrain de 67 m2 à détacher de la parcelle C 441

Les parties se sont entendues sur un échange gratuit.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'échange de terrains.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte l'échange à titre gratuit d'une emprise de terrain de 77 m2 à détacher des parcelles cadastrées C 1981 et C 1982 contre une bande de terrain de 67 m2 à détacher de la parcelle C 441

- autorise Monsieur le Maire à signer ledit acte à venir, ainsi que les actes nécessaires à la réalisation de l'opération

- décide que tous les frais relatifs à cet échange seront à la charge de Messieurs CARON

DEL 036 2023

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA CDC MEDOC COEUR DE PRESQU'ILE

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes Médoc Coeur de Presqu'île.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, prend acte, à l'unanimité, du rapport annuel 2022 de la Communauté de Communes Médoc Coeur de Presqu'île.

DEL 037 2023

ADOPTION DES RAPPORTS 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT, D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE L'EAU POTABLE

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est chargé de présenter au Conseil Municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement, de l'assainissement non collectif et de l'eau potable.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Prend acte à l'unanimité, des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement, de l'assainissement non collectif et de l'eau potable pour l'année 2022.
- Charge Monsieur le Maire de tenir ces documents à disposition du public.

TERRAIN DU BOURG

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les acquéreurs qui devaient acheter le terrain du bourg ne donnent plus suite pour raison de santé et de financement. Monsieur le Maire demande si le conseil souhaite remettre en vente ce terrain et à quel prix.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour la remise en vente du terrain au prix de 60.00 € le m2.

INAUGURATION DE LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DU MEDOC

En 2008, dans la réforme de la carte judiciaire, le tribunal d'instance de Lesparre avait été fermé. La Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île avait intégré dans son Espace info écoute des consultations juridiques. Un projet de transformation du point d'accès au droit de la Communauté de Commune en Maison de justice et du droit, a été déposé afin de renforcer la justice de proximité.

L'inauguration de la Maison de Justice et du Droit du Médoc a eu lieu le jeudi 12 octobre. Elle est installée dans les locaux de la Communauté de Commune. On trouve différents acteurs du monde de la justice : agent d'écoute, greffier du tribunal judiciaire, avocats et notaires, des délégués du procureur de la République, des conciliateurs de justice, des délégués du défenseur des droits et des associations. Elle permet d'assurer une présence judiciaire de proximité.

LOTO DU CCAS

Le loto du CCAS aura lieu le dimanche 12 novembre 2023.

VOEUX 2024

Les voeux auront lieu le samedi 6 janvier 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Quatre administrées ont félicité le Conseil pour les travaux de la place du Foyer Rural, les travaux de la zone 30, de la place de la Musique ainsi que les portails du cimetière. Le Conseil Municipal les remercie.

La séance est levée à 20 h 40.